



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 30 JUILLET 2022**

**Affaire n° 09-20220730**

**Fourniture et pose de rideaux ignifugés, de films pare-soleil et de stores dans les bâtiments communaux (4ème procédure)**

**NOTA /**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

5 août 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021/Mai 2022 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

L'an deux mille vingt-deux, le samedi trente juillet à neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

**Étaient présents :**

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

**Date de convocation**

le 22 juillet 2022

**Étaient représentés :**

Charles Emile Gonthier par Henri Fontaine, Augustine Romano par Bernard Picardo, Marcelin Thélis par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Mansour Zarif par Jean-Richard Lebon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Sylvie Lechnig par Serge Sautron, Mimose Dijoux-Rivière par Laurence Mondon, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Boutet-Tsang-Chun-Szé, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Doris Técher, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

**Nombre de membres**

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 16
- absent : 1

**Était absent : Gilles Fontaine**

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 09-20220730**

**Fourniture et pose de rideaux ignifugés, de films pare-soleil et de stores dans les bâtiments communaux (4ème procédure)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 23 juin 2022,

**Vu** le rapport n° 09-20220730 présenté au Conseil Municipal du 30 juillet 2022,

**Considérant** qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 19 avril 2022 pour la fourniture et pose de rideaux ignifugés, de films pare soleil et de stores pour l'ensemble des bâtiments (écoles, administrations, salles, divers...) de la ville du Tampon selon une décomposition en 4 lots :

Lot 3 : Fourniture et pose de rideaux pare - soleil classement M2

Lot 4 : Fourniture et pose de rideaux pare - soleil classement M3

Lot 5 : Fourniture et pose de films adhésifs pare - soleil

Lot 6 : Fourniture et pose de stores

**Considérant** que les prestations prendront la forme d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commande, sans minimum, avec un maximum annuel de 60 000 € HT (soixante milles euros),

**Considérant** que ces accords-cadres sont conclus à prix unitaires pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductibles tacitement pour trois années supplémentaires,

**Considérant** que, eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics, au journal officiel de l'Union Européenne, et localement au Journal de l'Île de La Réunion,

**Considérant** que les prestations sont financées sur fonds propres communaux, et imputées au chapitre 021, compte 2135,

**Le Conseil Municipal,**  
**Réuni le samedi 30 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

Après en avoir débattu et délibéré

### Approuve à l'unanimité

**Article 1** La passation des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture et pose de rideaux ignifugés (classement M1,M2,M3), de films pare soleil et de stores pour l'ensemble des bâtiments (écoles, administrations, salles, divers...) de la ville du Tampon :

Désignation	Attributaire	Montant maximum annuel
<b>Lot 3 :</b> <b>Fourniture et pose de rideaux pare soleil classement M2</b>	<b>SARL SODEO - ATE-LIER DU STORE/ Boterf Gael</b> <b>2 avenue du piton Batard</b> <b>97460 Saint Paul</b> <b>02 62 45 25 26</b>	<b>25 000,00 € HT</b> <b>(vingt cinq mille euros)</b>
<b>Lot 4 :</b> <b>Fourniture et pose de rideaux occultants classement M3</b>		<b>25 000,00 € HT</b> <b>(vingt cinq mille euros)</b>
<b>Lot 5 :</b> <b>Fourniture et pose de films adhésifs pare - soleil</b>		<b>40 000,00 € HT</b> <b>(quarante mille euros)</b>
<b>Lot 6 :</b> <b>Fourniture et pose de stores</b>		<b>40 000,00 € HT</b> <b>(quarante mille euros)</b>

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**